

Bruxelles, le 27 février 2008

Libye: la Commission propose un mandat de négociation en vue d'un accord-cadre

La Commission européenne a proposé que l'UE engage des négociations en vue de la conclusion d'un accord-cadre avec la Libye en 2008. Une fois le mandat de négociation approuvé par le Conseil, la Commission négociera l'accord avec les autorités libyennes, dans l'objectif de renforcer les relations politiques, sociales, économiques, commerciales et culturelles entre les parties.

M^{me} Benita Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, a déclaré ce qui suit: *«Il s'agit d'une décision historique. La Libye est un acteur essentiel dans la région méditerranéenne et en Afrique, et à ce jour, ses relations avec l'UE ne s'inscrivent dans aucun cadre formel. Le lancement de négociations en vue d'un nouvel accord est le résultat positif d'un dialogue et d'engagements réciproques remontant à 2004. J'ai la conviction que cet accord permettra de créer des relations solides et durables entre la Libye et l'UE».*

Le commissaire européen chargé du commerce, M. Peter Mandelson, a, pour sa part, déclaré: *«Un accord de libre-échange ambitieux aurait pour effet d'intensifier la coopération entre l'UE et la Libye sur les questions commerciales et économiques, et de renforcer nos relations tout en les approfondissant. Parallèlement au soutien que nous accordons aux efforts déployés par la Libye pour rejoindre l'Organisation mondiale du commerce, ces négociations représentent une première impulsion cruciale pour la réintégration de la Libye dans le système commercial mondial».*

En engageant des négociations en vue de relations contractuelles avec la Libye, la Commission vise à:

- établir une coopération et un dialogue fructueux sur les questions politiques relevant d'un intérêt commun aux niveaux bilatéral et régional, notamment en ce qui concerne des sujets majeurs tels que la sécurité internationale, le développement et les droits de l'homme;
- contribuer aux réformes économiques et sociales engagées dans le pays;
- poursuivre le développement des relations commerciales et économiques, notamment en concluant un accord de libre-échange entre l'UE et la Libye et en accompagnant son intégration dans le cadre commercial et économique international;
- coopérer dans de nombreux domaines d'intérêt commun tels que ceux des migrations, de l'énergie, des transports, de l'éducation, de l'environnement et de la culture.

L'objectif de donner un cadre aux relations avec la Libye a été défini dans les conclusions du Conseil du 15 octobre 2007, dans lesquelles la Commission a été invitée à établir et à présenter des directives de négociation en vue d'un accord avec la Libye, signe d'une reconnaissance de l'évolution sensible des relations UE-Libye au cours de ces dernières années.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/external_relations/libya/index_en.htm